

## PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (ISP/LDCS)<sup>1</sup>

Le programme ISP/LDCs a été conçu par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS), en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), et avec la contribution généreuse du gouvernement de l'Italie. Mis en œuvre par l'IDLO, ce programme a pour objectif de fournir, à la demande des pays les moins avancés (PMA<sup>2</sup>), une assistance légale et technique dans les négociations relatives aux investissements, règlements des différends et autres questions liées à l'investissement ; y compris des formations pour développer leurs capacités dans ces domaines. L'assistance fournie est gratuite pour les bénéficiaires du programme.

Pour que la vision des objectifs de développement durable (ODD) de promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques, prospères et ouvertes à tous puisse devenir une réalité, les besoins des PMA doivent être une priorité. Le rôle déterminant des investissements directs étrangers (IDE) pour la réalisation des ODD pour les PMA est reconnu dans l'objectif 10/cible 10.b, qui met l'accent sur la nécessité d'encourager les IDE dans les PMA tout en respectant leur stratégie nationale. Le Programme d'action d'Istanbul (PAI) de l'ONU pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 reconnaît l'importance des IDE et invite explicitement les partenaires de développement à « renforcer les capacités des pays les moins avancés, le cas échéant, au niveau régional, en vue d'améliorer leur aptitude à attirer l'investissement étranger direct, y compris l'aptitude à négocier des accords d'investissement mutuellement avantageux ». Le PAI souligne également l'importance du développement du secteur privé pour accroître les investissements dans les PMA et préconise un appui technique renforcé pour le secteur privé. Durant la conférence sur le financement du développement de l'ONU en 2015, les responsables politiques se sont précisément engagés à : « offrir une aide financière et technique à la préparation des projets et à la négociation des contrats, un soutien consultatif à la résolution des différends liés aux investissements (...) comme le demandent les PMA ».

Le programme ISP/LDCs contribue à la réalisation de ces objectifs grâce à la mise à disposition de services juridiques et spécialisés afin d'aider les gouvernements des PMA et les entreprises privées issues des PMA qui manquent de ressources adéquates, de manière à accroître des IDE durables et d'en tirer le meilleur avantage.

---

<sup>1</sup> « ISP/LDCS » est l'acronyme utilisé en anglais et réfère au : « Investment Support Programme for Least Development Countries »

<sup>2</sup> Les PMA sont: Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, et Zambie.

## *L'Organisation internationale de droit du développement (IDLO)*

IDLO a été établi comme centre de formation en 1983 avant de devenir une organisation internationale en 1988<sup>3</sup>. Jusqu'à ce jour, IDLO est la seule organisation internationale intergouvernementale dédiée exclusivement à la promotion de l'état de droit et du développement durable. Aujourd'hui l'organisation bénéficie d'un portefeuille de programmes diversifié d'un point de vue géographique et thématique, présent dans plus de 30 pays et comprenant un réseau d'anciens de plus de 20 000 professionnels du droit. Le siège d'IDLO est à Rome, en Italie, et l'organisation possède des bureaux à Genève, New York et La Haye. IDLO a le statut d'observateur auprès des Nations unies depuis 2001. L'organisation est également présente sur le terrain dans plusieurs pays associés aux projets, dont plusieurs PMA.

IDLO a un mandat spécifique défini par le traité fondateur de l'organisation et possède les capacités techniques et programmatiques dans les domaines requises par le programme. L'organisation a aidé de nombreux pays en voie de développement à améliorer le cadre réglementaire des entreprises et leur climat des affaires en fournissant un soutien dans la rédaction de contrats, le règlement des différends commerciaux et le développement des capacités juridiques. IDLO a une expérience bien établie dans l'assistance des PMA que lui a permis de gagner la confiance des gouvernements et les institutions des PMA qui pourront compter sur IDLO pour défendre leurs intérêts. Plusieurs PMA ont déjà bénéficié de l'assistance de l'organisation et/ou ont participé aux programmes de formations, IDLO ayant un portefeuille de programme diversifié géographiquement.

IDLO inspire la confiance à la fois des pays donateurs, les PMA, les cabinets d'avocats et les associations grâce à son statut d'organisation intergouvernemental, le soutien de son mandat par les pays développés et les pays en voie de développement (y compris plusieurs PMA), la diversification géographique de ses parties membres et sa réputation auprès de la communauté juridique internationale, et ainsi que son cadre de transparence et responsabilité adéquat. Ces différents éléments réunis mettent en valeur la position spéciale de l'organisation et son aptitude à fournir l'assistance avec le programme.

### *ISP/LDCs*

Le programme vise à renforcer les capacités des gouvernements des PMA, des entités publiques et des entités privées ayant des ressources limitées lors de leurs interactions liées aux investissements avec leurs homologues étrangers, grâce à des avocats et experts qui ont accepté de fournir un soutien de façon bénévole ou à un tarif réduit.

La liste (non exhaustive) qui suit illustre différents types de soutien que les bénéficiaires du programme peuvent potentiellement solliciter dans le domaine des négociations relatives aux

---

<sup>3</sup> IDLO a été créée par un traité international : l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement. Trente-six Etats sont parties membres de cet Accord (Afghanistan, Australie, Autriche, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Équateur, Égypte, El Salvador, France, Honduras, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Mali, Mongolie, Monténégro, Jordanie, Kenya, Mozambique, Pays-Bas, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Sénégal, Soudan, Suède, Tunisie, Turquie, Ouganda, USA et Vietnam). Le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) est également membre d'IDLO. IDLO comprend donc au total trente-sept Parties Membres.

investissements et résolution des différends :

### **Négociations relatives aux investissements**

- Evaluer le potentiel de réalisation d'un projet d'investissement envisagé entre les bénéficiaires du programme et un investisseur étranger potentiel et préparer d'autres analyses et évaluations associées ;
- Préparer les positions de négociation des contrats ;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres et la gestion de leurs différents processus (où les contrats sont attribués à l'issue d'un processus compétitif)
- Préparer les structures financières pour la gestion et l'exploitation d'un projet proposé ;
- Rédiger et négocier les clauses du contrat ;
- Choisir la méthode de résolution de différends, par exemple un arbitrage devant une institution ou ponctuellement, suivant la nature du projet, la loi applicable, ainsi que la localisation et le siège de l'arbitrage ;
- Préparer un système de suivi pour assurer le respect des contrats et prévenir les différends ; et
- Préparer et mener les négociations sur les traités bilatéraux d'investissement ou autres accords relatifs aux investissements et renforcer les capacités des bénéficiaires du programme qui opèrent dans ce domaine.

### **Règlement des différends relatifs aux investissements**

- Conseiller et/ou représenter les bénéficiaires du programme dans les procédures d'arbitrages, médiations ou négociations entre le bénéficiaire et l'investisseur et dans l'exécution du jugement (ou sa contestation) ;
- Choisir les arbitres ;
- Préparer la soumission des documents ;
- Assister aux audiences d'arbitrage ; et
- Préparer et examiner les preuves.

Dans tous les cas, des spécialistes sont disponibles pour fournir des conseils professionnels de qualité mais aussi des informations et des analyses nécessaires pour aider le bénéficiaire à évaluer ses options, à déterminer ses intérêts, ses priorités et ses stratégies et pour pouvoir considérer les compromis qui pourraient survenir en cas de conflit entre les objectifs. Le programme ISP/LDCs vise aussi à renforcer la capacité nationale, grâce à des formations complémentaires sur demande, et en faisant appel à des spécialistes disponibles dans le pays et la région. Le renforcement des capacités et les formations sur mesure aideront les pays destinataires à attirer des IDE durables.

Toute aide sous l'égide du programme sera fournie et mise à disposition en fonction de la demande et sera conçue pour apporter une réponse rapide. Une équipe de juristes et autres spécialistes sera mise à la disposition du bénéficiaire, et en cas de besoin, elle pourra fournir un soutien technique et aider à atteindre les meilleurs résultats possibles. IDLO a obtenu le soutien d'un grand nombre de cabinets d'avocats, d'associations professionnelles, d'universités, de centres de recherche et d'organisations non gouvernementales qui ont accepté les modalités de collaboration du programme et de fournir leur service de façon

bénévole ou à un tarif réduit. Toutes les dépenses sont supportées par le programme et sans frais pour le bénéficiaire.

Pour plus d'information sur le programme, vous pouvez consulter le site web suivant :  
<https://www.idlo.int/Investment-Support-Programme-LDCs-fr>

Et en Anglais :  
<https://www.idlo.int/Investment-Support-Programme-LDCs>